



TRANSMIS LE 14/02/2023
 REÇU LE 14/02/2023
 AFFICHÉ LE 15/02/2023
 NOTIFIÉ LE 15/02/2023
 PUBLIÉ LE 15/02/2023
 EXÉCUTOIRE LE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
 - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°8

OBJET : FINANCES – CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SOUTIEN SCOLAIRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 38,
 L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ

Jacques DUCROCQ : absent excusé

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

Question n°8 du CM en date du 09/02/23 P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°8

OBJET : FINANCES – CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SOUTIEN SCOLAIRE.

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2022 adopté lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022,

CONSIDÉRANT les difficultés de remplacement des enseignants en classe élémentaire depuis le début de l'année scolaire, il a été décidé de mettre en place un soutien scolaire le mercredi toute la journée,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un tarif des temps périscolaires dans le cadre de ce soutien scolaire,

APRES avis de la commission « Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité » en date du 26 janvier 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : ADOPTE la création de nouveaux tarifs périscolaires dans le cadre de la mise en place du soutien scolaire, pour le mercredi, à compter du 10 février 2023, selon la liste annexée.

Article 2 : PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional D'Île-De-France



Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Caractère Exécutoire



Jeanne Charrière-Guigo
 Le 15 février 2023

Acte à classer

DEL09022023Q8

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-14T17-12-14.00 (MI243176018)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230209-DEL09022023Q8-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - CRÉATION DE TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SOUTIEN SCOLAIRE.

Date de décision : 09/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - FIN - CLB création de tarifs municipaux pour l'accueil périscolaire.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 17:12

Date 14/02/23 à 17:12

Date 14/02/23 à 17:18

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

